

DECISION DU MAIRE

N° 500

DATE
27 juin 2024

Attribution du marché n° 24-001, relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Collégiale Notre Dame de Poissy

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22, 4^{ème} alinéa, L.2131-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les R. 2124-1 et suivants, R. 2131-16 et suivants, R. 2131-19 et suivants et R. 2161-2 et suivants relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert,

Vu la délibération n°2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu le rapport d'analyse des services,

Considérant les avis d'appel public à la concurrence publiés au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) en date du 20/02/2024, annonce n°106210-2024, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) en date du 20/02/2024, annonce n°24-20521 et sur le site achatpublic.com du 20/02/2024 au 27/03/2024,

Considérant qu'il a été reçu 5 offres,

Numéro de pli	Nom du candidat
1	SELARL BUREAU MANCIULESCU ACMH & ASSOCIES (mandataire)
2	ATELIER SEBASTIEN OLIVET (mandataire)
3	1090 ARCHITECTES (mandataire)
4	COVALENCE ARCHITECTES SAS (mandataire)
5	LYMPIA ARCHITECTURE (mandataire)

Considérant qu'à l'issue de la procédure, la Commission d'appel d'offres a décidé, lors de sa séance en date du 25 avril 2024, d'attribuer le marché au groupement d'opérateur suivant :

CANDIDAT RETENU	MONTANT HT
Groupement d'opérateurs économiques : Mandataire du groupement : LYMPIA ARCHITECTURE Architecte Montant : 200 000 € HT COEFFICIENT Economiste Montant : 52 000 € HT SARL RESO Ingénierie électrique de la construction Montant : 2 575 € HT UBC BET Structure Montant : 37 900 € HT	292 475 € HT <input type="checkbox"/> Montant du DQE <input checked="" type="checkbox"/> Montant de la DPGF

DÉCIDE :

Article 1 :

D'attribuer le marché n° 24-001 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la Collégiale Notre Dame de Poissy au groupement d'opérateurs suivant et de fixer les dépenses définies comme suit :

ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Groupement d'opérateurs économiques : Mandataire du groupement : LYMPIA ARCHITECTURE Architecte Montant : 200 000 € HT COEFFICIENT Economiste Montant : 52 000 € HT SARL RESO Ingénierie électrique de la construction Montant : 2 575 € HT UBC BET Structure Montant : 37 900 € HT	292 475 € HT <input type="checkbox"/> Montant annuel <input checked="" type="checkbox"/> Montant total sur la durée du marché

Article 2 :

La durée du marché va de sa notification jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 64 mois.

Article 3 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement et/ou investissement afférentes à ce marché et pour la Ville de Poissy sur les crédits inscrits au budget, nature 2031 et fonction 32411.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 5 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 03/07/2024